

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser
au
Monite
belgi



Deposé en vertu de la loi
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE
Division de Verviers
4 - FEV. 2016

Le Greffe

N° d'entreprise : 0890.856.215

Dénomination

(en entier) : **ENTREPRISES DI MATTEO & FILS**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité limitée

Siège : 4860 PEPINSTER, rue Massau numéro 3
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Délégation de pouvoirs

Les gérants délèguent au monsieur Julien DI MATTEO , demeurant à 4800 Verviers , Rue des Déportées 21, les éléments suivants relatifs à la délégation de pouvoirs spéciaux permettant d'assurer le fonctionnement de la sprl Entreprises Di Matteo et fils , sans préjudice aux pouvoirs accordés aux gérants par la loi et les statuts:

La délégation des pouvoirs

1. Négocier, conclure, modifier et résilier des contrats, accepter des commandes et faire des propositions pour un montant maximum de 500.000 EUR ;
2. Soumettre des offres , conclure des contrats , obtenir des garanties bancaires et signer tout autre document et/ou poser des actes dans le cadre d'adjudications publiques pour un montant maximum de 900.000 EUR;
3. effectuer des achats et exécuter des paiements pour l'exploitation quotidienne normale de l'entreprise , jusqu'à un maximum de 50.000 EUR;
4. Engager et licencier des ouvriers , à l'exclusion des managers et/ou des cadres (et de lui-même) , et déterminer leur fonction, leur rémunération et leurs conditions de travail individuelles;
5. Intervenir vis-à-vis du bureau de poste, des autorités fiscales, de la Banque-Carrefour des entreprises, de chaque administration régionale, provinciale ou communale;
6. Réceptionner tout le courrier et les paquets;
7. Conclure des contrats avec les compagnies de téléphone ou d'autres sociétés de services fournissant à la Société de l'eau, du gaz ou de l'électricité ou d'autres produits/services de base.
8. Effectuer le nécessaire pour mettre en oeuvre , immédiatement et de la manière appropriée , toutes les décisions du gérance de la Société;
9. Etablir et signer tous les documents nécessaires pour exercer les pouvoirs susmentionnés;
10. Acheter , louer ou prendre en leasing des véhicules de chantier, du matériel et des machines jusqu'à un montant individuel maximum de 50.000 EUR.
11. Demander tous les types de permis requis pour mener à bien les activités opérationnelles de la société.

La présente délégation de pouvoirs est consentie à compter du 7/12/2015 pour une durée indéterminée.

DEPOSE EN ME ME TEMPS DELEGATION DE POUVOIRS

Salvatore DI MATTEO
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/02/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature